



DOCUMENT DE TRAVAIL

PIECE N°	PROCEDURES		
	ELABORATION : approuvée le 23.11.1993		
	REVISIONS	MODIFICATIONS	MISES A JOUR
ECHELLE 1/5000	N°1 Approuvée le : 15/05/1995	N°1 Approuvée le : 04/03/2008	N°1
	N°2 Approuvée le : 09/07/2007	N°2 Approuvée le : 08/05/2011	N°2
Mise au point	REVISIONS SIMPLIFIEES N°3 Approuvée le : 14/01/2013	MODIFICATIONS SIMPLIFIEES N°4	N°3
	N°1 Approuvée le : 09/08/2011	N°1 Approuvée le : 16/11/2010	N°4
CONCEPTION	B.E. DESSIN	N°2 Approuvée le : 27/11/2011	N°2
	ESPACE ET NOTATIONS A. TR. DUBON PARIS AL. SAUD FOND CADASTRAL 74600 Courmayeur Tel : 04.78.03.01.01 Fax : 04.78.03.04.00 COURMAYEUR 2005	N°3 Approuvée le : 16/09/2013	N°3
		MISE A JOUR DU BATI à titre indicatif : Juin 2010	

LEGENDE

- Droit de préemption urbain au profit de la commune pour les zones U et AU (délibération disponible à l'approbation)
- Le territoire entier est concerné par le risque d'exposition au plomb disposition indicative au titre de l'article R123-13-14° du Code de l'urbanisme
- Périmètre de voisinage d'infrastructure de transport terrestre
- Voie classée bruyante de catégorie 2
- Voie classée bruyante de catégorie 3
- Quartier d'intérêt historique protégé au titre de l'article L151-19 alinéa du Code de l'urbanisme. Sur ce secteur, les toitures terrasses et/ou biclimatiques, pour motif de préservation du caractère architectural d'intérêt de l'ensemble bâti.
- Périmètre des zones délimitées en application de l'article L115-3 du Code de l'urbanisme à l'intérieur desquelles certaines divisions foncières sont soumises à déclaration préalable
- Bois ou Forêt relevant du régime forestier
- Zones de présomption de prescriptions archéologiques
- Mise à jour de bâtiments

